

PROCES-VERBAL

de la séance du 28 mars 2022, 19h00,
à la Salle du Conseil, Vevey

Présidente :	Mme Willommet	Laurie
Présent-e-s :	Mme Berrocal	Sabrina
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	Mme Diaz	Tania
	M. Dragone	Umberto
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Focking	Delphine
	M. Groslimond	Valentin
	M. Jouhaud	Pierre-Olivier
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
	Mme Wider-Nicolaz	Myriam
Excusé-e-s :	M. Bonafonte	Bruno
	M. Méry	Edouard
	Mme Parrennes	Evi
	Mme Römer	Karine
	Mme Roy	Nathalie
	M. Stergiou	Grégory
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Waser	Jonathan
Absent-e-s :	---	

Ordre du jour

1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et indique que des photographies de l'opération « Coup de balai », qui a eu lieu le vendredi 25 mars 2022, sont diffusées sur l'écran derrière elle. 120 élèves des établissements primaires et secondaires ont participé au ramassage des déchets en ville. La présidente indique qu'elle a eu de nombreux retours positifs concernant ce projet. Mme Saille Roller saisit cette occasion pour remercier vivement le Secteur éducation de son soutien logistique lors de l'organisation générale de cette action. Elle relève également la précieuse et enthousiaste collaboration des enseignants.

2. Validation de l'ordre du jour

Compte tenu de l'absence de M. Méry, les points de l'ordre du jour ci-dessous sont reportés et seront traités lors de la prochaine séance :

- 4.2. Courriel de M. Méry du 28 février 2022
- 10. Rôle et légitimité du Quart Parents (seule tribune des parents veveysans!) et du CETV

3. Validation du procès-verbal de la séance du 17 janvier 2022

Le procès-verbal est accepté avec les modifications suivantes :

- il faut ajouter le nom de Mme Meylan dans la liste de présence et supprimer celui de Mme Wider dans les présents car il figure deux fois. Mme Willommet remercie Mme Pilet pour la rédaction du procès-verbal.

Mme Focking apporte une précision concernant les détenteurs de trottinettes électriques, elle indique que les élèves doivent être en possession d'un permis de conduire entre 14 et 16 ans. Elle doute que cela soit toujours le cas. Mme Willommet relève que cela remet en question la nécessité d'équiper les collèges de supports pour ces véhicules.

4. Correspondances

4.1. Réponse de la DGEO concernant le calendrier de passation des ECR

M. Christen demande quel est l'organe compétent concernant l'organisation des épreuves cantonales de référence (ECR). Mme Willommet répond qu'il s'agit clairement de la compétence de la DGEO car le résultat des ECR représente une note, voire 30% des moyennes annuelles en 8^e année lors des décisions d'orientation. M. Christen relève dès lors que même si le sujet n'est pas de la compétence du CETV, le dialogue est possible avec la DGEO. Mme Willommet indique que la problématique concernant le calendrier des ECR avait été relevée, dans d'autres communes, par les associations de parents d'élèves puis par l'APE-Vaud.

5. Projet de rénovation du bâti scolaire

Mme Fawer informe que, conformément au règlement cantonal relatif aux constructions scolaires primaires et secondaires¹, le Service de la famille, de l'éducation et du sport travaille étroitement avec le Service des bâtiments, l'Unité organisation et planification (UOP) du Canton, un bureau d'architecte et les Directions d'établissements pour cerner les besoins des utilisateurs et anticiper au maximum les problèmes organisationnels en lien avec le projet de rénovation du bâti scolaire. L'objectif est de définir une stratégie afin de doter les deux établissements d'un nombre suffisant de salles pour répondre aux exigences en matière d'enseignement (salle de dégagement, etc.) et de faire face à l'augmentation démographique des élèves annoncée à court terme. Le projet doit également prendre en compte les besoins en parascolaires qui font l'objet d'une obligation légale.

Les différentes étapes du programme de rénovation ont été définies par le groupe de travail précité. Le Service des bâtiments élabore actuellement un préavis concernant la demande de crédit d'étude. Il sera soumis à la Municipalité dans le courant du mois d'avril 2022. Les différents partenaires du projet auraient souhaité débiter la rénovation des collèges dès 2023 mais le programme débutera vraisemblablement en 2024. Les travaux de rénovation impliqueront le déménagement de certaines classes, il faut dès lors prévoir des pavillons modulaires pour les accueillir. Trois sites sont envisagés pour les y installer d'ici à 2026. Ces constructions modulaires comprendront environ une quinzaine de classes chacune. Le groupe de travail a opté pour des emplacements centralisés afin de permettre que le système d'enclassement actuel soit maintenu. Un des critères principaux est la proximité du domicile pour les élèves les plus jeunes.

Mme Ferrari remercie vivement d'être associée à l'élaboration du programme. Mme Fawer précise que c'est essentiel et que les directions des deux établissements continueront d'être étroitement concertées tout au long du développement du projet.

¹ Les étapes d'un projet de construction scolaire du 4 novembre 2021
www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/Les_%C3%A9tapes_d_un_projet_de_construction_01_11_2021.pdf

M. Jouhaud souhaite connaître le calendrier relatif aux décisions des organes exécutifs et législatifs. Après validation par la Municipalité, ce projet fera l'objet d'un préavis qui sera déposé pour la séance du 19 mai prochain, le Conseil communal désignera ensuite la commission ad hoc et une décision du Conseil communal interviendra le 16 juin 2022. Le projet pourra dès lors être présenté au Conseil d'établissement lors de la prochaine séance du 30 mai.

6. Affichage numérique frontal : point de situation

Après un refus par une majorité des membres du Conseil communal le 14 juin 2021, le Secteur éducation a soumis un nouveau préavis afin d'équiper les classes de la 5P à la 11S. Cela représente 91 écrans au total (contre 126 l'année dernière).

Une réunion avec la Commission ad hoc est prévue le 11 avril prochain, elle sera précédée d'une visite du « Future Classroom Lab » de la HEP Vaud le 6 avril 2022 afin de présenter le potentiel du numérique dans l'éducation dans une perspective innovante et durable. Le Service de la famille, de l'éducation et du sport ainsi que les directions d'établissements espèrent que cette immersion dans la nouvelle réalité de l'enseignement numérique permettra de convaincre la commission.

Mme Fawer précise par ailleurs que le nouveau préavis a été adapté afin de réduire les dépenses ; les travaux tels que l'élimination de podiums dans les salles n'y ont pas été intégrés. Les salles seront en effet adaptées lors des travaux de rénovation cités précédemment. Ainsi seuls l'achat des écrans de 86 pouces, leur adaptation dans les tableaux existants, voire l'achat de nouveaux tableaux lorsque ceux-ci sont trop vétustes et de légers travaux de peinture sont proposés dans cette nouvelle version.

En outre, l'appel d'offre du Canton a lui aussi permis de réduire la dépense, puisque les écrans sont proposés à un tarif livré sur site de CHF 2'245.- (TTC). Cela représente un coût moyen par installation entre CHF 5'600.- et 5'900.-, à titre de comparaison la Ville de Lausanne prépare actuellement un préavis avec un prix unitaire de CHF 7'900.-. Cela est lié à la vétusté des écoles. Montreux mène actuellement une réflexion car leurs collègues sont peu équipés en informatique. Fort heureusement ce n'est pas le cas de Vevey dont les collègues sont bien dotés en connectique et en Wi-Fi dans les classes.

Mme Ferrari indique que l'établissement primaire travaille déjà en numérique même si les classes ne sont pas équipées d'écrans. Tous les élèves qui ont des troubles Dys (troubles cognitifs tels que la dyslexie, dyspraxie, etc.) ont la possibilité d'avoir accès aux tablettes. La formation des enseignants en amont est primordiale et la HEP Vaud a fait beaucoup d'effort dans ce sens. Mme Fawer précise que la Ville de Vevey perd des enseignants formés au numérique, qui optent de travailler pour des établissements voisins dotés de cette technologie.

Mme Saille précise que la formation qui est offerte et obligatoire pour les enseignants de tous les établissements est conséquente. Elle est dispensée très en amont de tout le déploiement de l'éducation numérique et a pour conséquence une refonte complète du programme romand. L'éducation numérique est planifiée également dans l'établissement primaire et secondaire, l'affichage numérique représente le support pour que cet enseignement puisse être déployé dans les classes. Actuellement les enseignants disposent de rétroprojecteurs. Mme Fawer précise que les rétroprojecteurs ne sont plus en vente, il est donc compliqué de les faire réparer. Il y a fréquemment des problèmes techniques.

Mme Berrocal souhaite savoir si les deux directrices seront présentes lors de la visite du « Future Classroom Lab » pour répondre aux questions de la commission. Mme Fawer confirme que c'est bien le cas.

Le film « L'éducation numérique des élèves vaudois de 7-8 ans »² est diffusé. A l'issue de cette projection, Mme Fawer suggère que le lien vers la présentation soit indiqué dans le présent procès-verbal. Elle cite également M. Philip Jaffé, Professeur de psychologie à l'UNIGE et membre du Comité des droits de l'enfant de l'ONU, qui estime que « L'éducation numérique augmente le potentiel de l'enfant et attise sa curiosité ». L'objectif à Vevey est d'inciter les élèves à découvrir différemment leur environnement. Mme Willommet complète en rappelant la volonté du corps enseignant de varier au maximum les différents types d'enseignements car le schéma où les élèves restent assis sur une chaise durant 3 heures ne fonctionne plus. Il faut trouver d'autres façons de captiver les élèves. Cela passera par des activités fédératrices telles que le canapé forestier mais également par de l'enseignement avec des supports numériques.

Mme Saillely précise que la technologie n'est pas le scénario, celui-ci reste le même ce n'est que le support qui change. Pour la directrice, un des objectifs de l'éducation numérique est d'apprendre aux jeunes à utiliser les moyens numériques avec une certaine éthique. Il s'agit là de l'un des grands enjeux de l'école.

La présidente invite les membres du CETV à participer à la visite du LAB (mercredi 06.04.22 entre 14h et 16h, Rue de Sébeillon 1 à Lausanne)³ En cas d'intérêt, ils sont priés de s'annoncer au secrétariat dans le courant de la semaine.

La décision du Conseil communal concernant ce projet est prévue le 19 mai 2022, Mme Willommet propose dès lors de faire un point de situation sur l'affichage numérique frontal lors de la prochaine séance.

7. Calendrier des préventions en milieu scolaire

M. Saillely présente, à titre informatif, les divers programmes financés par la Ville en matière de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS). Ces programmes de prévention vont de la 1^{ère} à la 11^e et sont mis en place en collaboration avec le secteur éducation. Pour l'EPS, il y a deux axes majoritaires : la santé et la prévention éducative. L'unité PSPS réunit une infirmière et un médecin scolaire qui font un important travail autour de la vaccination, il y a également la prévention dentaire, ainsi que des responsables de la médiation scolaire et des délégués PSPS.

Les objectifs de cette unité sont :

- contribuer à promouvoir la santé physique, mentale et sociale des enfants et des adolescents ;
- développer des activités de santé communautaire ;
- contribuer à l'intégration sociale et scolaire.

A cela s'ajoute l'éducation à la sexualité qui est donnée par Profa. Pour les préventions éducatives, il y a une étroite collaboration avec M. Emery de Sécurité Riviera qui intervient beaucoup avec ses services dans les classes à différents degrés. Il participe également lors des soirées de parents pour expliquer par exemple les points de vigilance lors de l'entrée dans l'adolescence. A cela s'ajoute également les préventions menées en interne avec Mme Balliger, déléguée PSPS pour la santé.

2 www.vd.ch/toutes-les-autorites/departements/departement-de-la-formation-de-la-jeunesse-et-de-la-culture-dfjc/actualites/news/15454i-education-numerique-des-eleves-vaudois-de-7-8-ans

3. Plus d'informations sur le Future Classroom Lab : <https://fcl.hepl.ch>

Mme Saille y énumère les préventions par année scolaire comme suit :

- 7^e : dentaire, vaccination, jardin de la circulation ;
- 8^e : dentaire, Profa pour l'éducation sexuelle, Police Riviera concernant les réseaux sociaux
- 9^e : dentaire, vaccination, Police Riviera pour la prévention routière ainsi que les médias et le numérique ;
- 10^e et 11^e : dentaire et intervention de Profa.

En arrivant à Vevey, Mme Saille y a été frappée par le nombre de situations de harcèlement et le sentiment d'insécurité de certains élèves. L'EPS démarrera l'année prochaine un projet pour les 7^e en collaboration avec le Canton spécifiquement sur le harcèlement et sur le climat scolaire.

M. Calhas complète en expliquant la Méthode de préoccupation partagée (MPP), mise en place avec ses collègues, les psychologues scolaires, l'infirmière scolaire et les médiateurs, pour accompagner individuellement les élèves harcelés mais aussi les élèves intimidateurs. Il s'agit d'un accompagnement sur plusieurs semaines. Au départ, la prise en charge est non blâmante. Cela fonctionne bien avec les plus jeunes. Dans certains cas, les parents sont impliqués. Dans d'autres, selon la gravité, c'est Sécurité Riviera qui participe afin de dénouer des situations.

Lors de conflits entre les élèves, Mme Diaz souhaite savoir si les parents des deux parties sont informés. Mme Focking indique que son enfant a bénéficié de l'accompagnement susmentionné et qu'il faut être très vigilant afin que la situation ne se péjore pas. Pour Mme Saille y, la clé de la réussite est la collaboration entre l'école, les parents et les professionnels de santé.

Mme Ferrari confirme que les programmes de prévention ont été pensés de manière linéaire. Par exemple, le programme de prévention dentaire débute dès la première année d'école et se termine en fin de scolarité. La directrice donne également des précisions sur la Méthode de Préoccupation partagée diffusée dans une grande partie des établissements vaudois qui disposent d'équipes formées. Une séance pour présenter cette approche aux parents sera prochainement organisée.

La directrice évoque également la cellule SESAME lorsqu'un enfant est en danger. En effet, le canton a mandaté l'Unité PSPS pour mettre sur pied un dispositif pour faciliter la réponse des établissements scolaires dans le cadre de situations de suspicions d'abus sexuels et de maltraitance.

L'infirmière scolaire prépare actuellement un DAS (Diploma of Advanced Studies), elle travaille sur la prévention en rapport aux écrans. Mme Ferrari souhaite développer plus encore ce type de prévention.

Mme Ferrari indique qu'elle collabore également étroitement avec M. Emery de Sécurité Riviera.

Pour conclure, elle confirme son souhait de mettre en place un troc d'abord dans un seul collège. Elle en profite également pour remercier le Secteur éducation pour la construction du nouveau canapé forestier qui est grandement apprécié par les élèves comme par les enseignants.

8. Concept "Ecole durable"

Mme Rullier est la répondante de l'EPS concernant la durabilité. Le programme de préservation de l'environnement est très riche. Mme Saille y souhaiterait développer des projets intergénérationnels. Mme Willommet propose que les concepts de durabilité des établissements soient présentés lors d'une prochaine séance.

9. Fin de la Fourchette: quelle alternative proposée par la commune ?

Mme Willommet donne lecture du message transmis par M. Bonafonte (voir en annexe). La Présidente explique qu'un nouveau lieu a été recherché mais la Commune n'a pas trouvé de locaux qui pourraient convenir. Le Secteur Famille a confirmé la possibilité de prendre en charge à midi les enfants qui fréquentaient La Fourchette. Mmes Fawer et Willommet restent positives et espèrent que de nouveaux locaux pourront être trouvés à court terme.

10. Retour sur la journée d'étude « Éducation à la parentalité. Parents normés ou parents différents ».

Mmes Focking, Simonin et Roy ont participé à cette journée d'étude, organisée par la Chaire de Travail social et Pro Familia Suisse, qui a eu le 20 janvier 2022 à l'Université de Fribourg.

Le thème « Education à la parentalité » sous-tend une intervention dans la sphère privée et postule de répondre à une norme établie par les autorités (scolaires, politiques ou juridiques). Dès lors, la question se pose des principes au nom desquels il est possible d'intervenir et d'un éventuel droit à la différence dans le monde de la parentalité.

Mme Focking indique que des intervenants issus du monde universitaire et des milieux professionnels ont traité cette thématique très intéressante. Elle propose que la présentation Power Point soit jointe au présent procès-verbal. Sous réserve de l'accord de l'Université de Fribourg⁴.

Mme Roy a fait un bref compte-rendu et a demandé à Mme Willommet d'en donner lecture ce soir en son absence (voir en annexe).

11. Divers et propositions individuelles

Les concerts des chœurs des élèves de l'EP et de l'EPS Vevey auront lieu le **dimanche 26 juin 2022**, les chœurs des deux établissements chanteront au Théâtre du Reflet. **Les élèves du primaire chanteront dès 11h00 et ceux du secondaire dès 13h30.**

Mme Willommet indique qu'elle rencontrera, en présence de la responsable Mme Delphine Balliger, les délégués des élèves de l'établissement primaire et secondaire le 6 mai prochain à midi. La rencontre pour le primaire sera fixée ultérieurement avec Mme Jeanique Krailiger. Elle prie les quarts de désigner, dans la mesure du possible, une personne pour ces rencontres et d'en informer le secrétariat du CETV.

La présidente remercie l'assemblée pour la qualité des échanges et lève la séance à 20h40.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 30 mai 2022 à 19h00 à la Salle du Conseil communal** (Rue du Conseil 8, 1800 Vevey).

la Présidente :

la Secrétaire a.i. :

Laurie Willommet

Esther Pilet

Annexes : ment.

⁴ L'Université de Fribourg ne souhaite pas que les documents de la journée d'étude soient diffusés. Ils sont uniquement destinés aux participants.